

2010/47

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBEE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Personnel Communal : - créations et suppressions de postes

1/ création de postes :

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Dans le cadre de l'avancement de grade des agents il est proposé la création de postes ci-après pour permettre la nomination des agents titulaires :

Catégorie B - Filière technique :

- **1 poste de Contrôleur de travaux en Chef** à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Catégorie C - Filière administrative

- **1 poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe** à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2010,

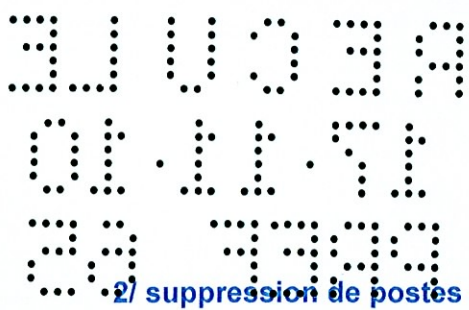
Catégorie C- Filière technique :

- **1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe** à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2010,
- **1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe** à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2010,

Catégorie C – Filière sociale

- **1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe** à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2010,
- **1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe** à temps non complet (30 heures hebdomadaires) avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes ci-dessus mentionnés. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 « charges de personnel » du budget 2010.



2/ suppression de postes

Il est proposé la suppression des postes ci-après suite aux avancements de grade des agents titulaires et après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 13/10/2010.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cat C

- suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (20 h/hebdomadaires)

FILIERE TECHNIQUE

Cat B

- suppression d'un poste de Contrôleur de travaux principal à temps complet.

Cat C

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (26 h 30 hebdomadaires)
- suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h/hebdomadaires).

FILIERE SPORTIVE

Cat B

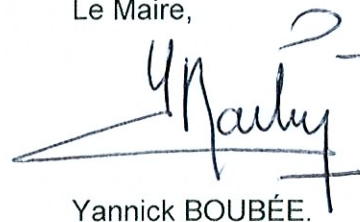
- suppression de deux postes d'Educateur Sportif de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les suppressions de postes ci-dessus.

P.C.C.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

2010/48

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBEE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSE- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Recensement de la population 2011 :

- désignation d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint
- recrutement et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2011 au 19 février 2011. Il est nécessaire de désigner les coordonnateurs d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2011 et propose la désignation de M. Henri ESCOT-SEP, coordonnateur et de M. Serge ASTUGUEVIEILLE, coordonnateur adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002.276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

Pour : 24 – Abstentions : 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado- Mazoué)

1/ - de désigner Monsieur Henri ESCOT-SEP, coordonnateur et Monsieur Serge ASTUGUEVIEILLE, coordonnateur adjoint, qui sont chargés de la liaison de la commune avec l' INSEE et de contrôler le recueil des données des opérations de recensement.

- d'attribuer la rémunération suivante :

• une indemnité forfaitaire de 1500 € à M. Henri ESCOT SEP, coordonnateur communal.

• une indemnité forfaitaire de 1300 € à M. Serge ASTUGUEVIEILLE, coordonnateur adjoint.

31 03 11

01 11 11

25 11 11

2/ de créer 15 emplois d'agents recenseurs chargés de l'enquête de recensement pour la période du 20 janvier au 19 février 2011.

d'attribuer une rémunération forfaitaire brute de 1 200 € aux agents recenseurs.

3/ d'autoriser le Maire à signer les contrats de travail des agents recenseurs.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE

2010/49

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBEE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Plan Communal de Sauvegarde

Exposé de Monsieur le Maire :

La loi du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les collectivités dotées d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles ou dans le champ d'application d'un Plan Communal de Sauvegarde particulier d'intervention.

Le Plan Communal de Sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est arrêté par le Maire.

Au-delà des textes et de l'obligation légale, le Plan Communal de Sauvegarde est un outil organisationnel, en cas d'évènement grave et exceptionnel, permettant de soutenir la population et de protéger l'environnement et les biens.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document qui comprend :

- l'arrêté d'adoption du Plan Communal de Sauvegarde,
- le protocole de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde,
- les fiches opérationnelles (mesures et organigramme du poste de commandement communal PCC)
- les fiches risques,
- les fiches organisationnelles et réflexes

Le Plan Communal de Sauvegarde sera transmis au Préfet du Département.

31039

01151

Le Plan Communal de Sauvegarde sera mis à jour par l'actualisation de l'organisation communale, la connaissance et l'évolution des risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,

Pour : 26 Contre 0 Abstentions 2 (M. Lapalisse et pouvoir Mme Mauhourat)

- approuve, préalablement à son adoption par arrêté du Maire, le Plan Communal de Sauvegarde.

P.C.C.

Le Maire,



Y. Boubée
Yannick BOUBÉE.

2010/50

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBÉE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour des travaux d'aménagement de carrefour avenue Jean Jaurès et rue Jean Jacques Rousseau

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Jean Jacques Rousseau, il est prévu la démolition de l'immeuble communal et un aménagement de voirie et de sécurité.

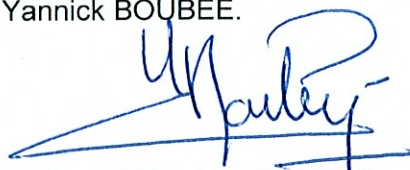
Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jean GLAVANY, Député des Hautes Pyrénées et d'approuver le plan de financement ci-après :

Désignation travaux	Coût estimatif des travaux H.T.	FINANCEMENT	Montant H.T.
Démolition du bâtiment communal	8 000,00 €	- Ministère de l'Intérieur (au titre de l'enveloppe parlementaire de M. Jean GLAVANY, Député) 40 %	13 400,00 €
Travaux d'aménagement :	25 445,00 €	-Autofinancement Commune d'Aureilhan	20 045,00 €
Total hors taxes de l'opération	33 445,00 €	Total financement	33 445,00 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, (Pour : 24 – Contre 2 (M.Lapalisse et pouvoir Audrey Mauhourat), accepte de réaliser ces travaux et approuve le plan de financement ci-dessus.



P.C.C.
Le Maire,
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

2010-51

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBEE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au titre du F.A.R. 2010 pour des travaux
d'aménagement de la rue Florence**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue/Place Florence, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Général, au titre du F.A.R. 2010 et d'approuver le plan de financement ci-après :

Désignation travaux	Coût estimatif des travaux hors taxes	FINANCEMENT	Montant H.T.
Travaux d'aménagement : Démolition et déposes, terrassement, traitement de surface.	69 923.80 €	- Département : FAR 2010	22 250.00 €
		- Autofinancement Commune d'Aureilhan	47 673.80 €
Total hors taxes de l'opération	69 923.80 €	Total financement	69 923.80 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser ces travaux et approuve le plan de financement ci-dessus.



P. C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

2010-53

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBÉE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.


Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière Montagna à consorts ROUY/BABOT

Exposé : Dans le cadre de l'extension du cimetière Montagna, il est prévu l'acquisition à Monsieur René ROUY et Mme Yvette BABOT, de la parcelle cadastrée section AC n° 492 d'une superficie de 2155 m2, moyennant le prix de 25 800 € conformément à l'estimation du service des Domaines.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée AC n° 492 d'une superficie de 2155 m2 moyennant le prix de 25 800 €. Les crédits sont prévus à l'opération 103 « extension du cimetière » du budget 2010,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié authentifiant cette acquisition.

P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

2010-54

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBÉE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Elargissement du Chemin du Roy : acquisition d'une bande de terrain à la SCI PIRINEOAK

Dans le cadre de l'élargissement du Chemin du Roy, Il est proposé d'acquérir à la SCI PIRINEOAK une bande de terrain de 51 m² : 43 m² provenant de la parcelle cadastrée section AN n° 1432 et de 8 m² provenant de la parcelle cadastrée AN N° 1437. Cette acquisition est faite moyennant la somme de 20 € le m² soit 1 020 € pour la totalité, conformément à l'estimation du service des Domaines.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'acquérir à la SCI PIRINEOAK une bande de terrain cadastrée section AN 1432 et AN 1437 d'une superficie totale de 51 m² moyennant le prix de 1 020 € pour l'élargissement du Chemin du Roy. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont prévus à l'opération 106 « voirie urbaine » du budget 2010.

- autorise le Maire à signer l'acte notarié authentifiant cette acquisition.



P.C.C.
Le Maire,

Yannick Boubée
Yannick BOUBÉE.

2010/49

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBÉE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau du syndicat Adour Coteaux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau du Syndicat Intercommunal Adour Coteaux est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau adopté en Comité Syndical Adour Coteaux. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C.

Le Maire,



Y. Boubée
Yannick BOUBÉE.

M

2010/49

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBEE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Rapport sur le prix et la qualité de service public d'Élimination des déchets du SYMAT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets du SYMAT est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 relatif au prix et à la qualité du service public de l'élimination des déchets du SYMAT. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

2010/49

Date de la convocation : 25/10/2010

Date de la publication : 10/11/2010

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBÉE jusqu'à point N°6) - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABÉ- Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ- Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE .

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Simone GASQUET (pouvoir à Daniel RIVIERE) – Annie GUITTARD (pouvoir à Pierre FAURE) - Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

ABSENT : Yves CARRIÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement du syndicat intercommunal Adour Alaric

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Intercommunal Adour Alaric est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 relatif au prix et à la qualité du service de l'assainissement adopté en Comité Syndical Adour Alaric. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.